

**Rapport relatif à la *Loi sur la lutte contre le travail  
forcé et le travail des enfants dans les chaînes  
d'approvisionnement du Canada***

Année financière se terminant au 31 janvier 2026



**Avril 2026**

**Groupe LOU-TEC Inc. (LOU-TEC)** est un fournisseur canadien de premier plan en location d'équipements de machinerie lourde. L'entreprise offre une gamme complète d'équipements de construction et industriels destinés à une vaste variété d'applications et répondant aux besoins d'une clientèle diversifiée.

Chez LOU-TEC, l'adoption de pratiques responsables et de comportements éthiques est profondément enracinée dans la culture organisationnelle. Le cadre de référence en place tient compte des attentes de l'ensemble des parties prenantes et soutient la durabilité à long terme des activités ainsi que la performance financière de l'entreprise.

Les valeurs fondamentales de LOU-TEC sont : **la sécurité d'abord, le respect, l'intégrité, la fierté et la passion pour le client.**

## **I. Rapport d'engagement**

LOU-TEC accorde une importance primordiale à sa responsabilité sociale et s'engage à exercer ses activités commerciales dans le respect des normes éthiques les plus élevées. Les politiques mises en place par LOU-TEC visent notamment à prévenir le recours au travail forcé et au travail des enfants au sein de ses chaînes d'approvisionnement. Le présent rapport s'applique à l'ensemble des personnes qui agissent au nom de l'entreprise, quel que soit leur rôle ou leur fonction.

Ce rapport est préparé par LOU-TEC conformément à la **Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du Canada** et couvre l'exercice financier se terminant le **31 janvier 2026**.

## **II. Les activités commerciales et la chaîne d'approvisionnement de Groupe LOU-TEC Inc.**

LOU-TEC exploite un réseau de 20 places d'affaires au Canada et compte près de 500 employés. L'entreprise dessert plus de 3 500 clients actifs, allant surtout de grandes entreprises multinationales à des entrepreneurs locaux bien établis. Sa clientèle est composée d'acteurs des secteurs de la construction et de l'industrie, d'entreprises de services ainsi que d'entités gouvernementales, notamment des municipalités.

LOU-TEC exerce ses activités au sein des entités opérationnelles suivantes :

- LOU-TEC opère majoritairement au Québec ;
- LOU-TEC exploite deux places d'affaires en Ontario sous la bannière Torcan Lift Equipment ;

- Ensemble, ces deux entités génèrent 100 % du chiffre d'affaires de l'entreprise.

Bien que LOU-TEC s'approvisionne en biens et services auprès d'un vaste réseau de fournisseurs, l'entreprise privilégie l'acquisition d'équipements neufs auprès de fournisseurs reconnus pour la qualité, la performance et la fiabilité de leurs produits.

La quasi-totalité des approvisionnements provient de fournisseurs canadiens et américains, tandis qu'une part limitée des marchandises est importée d'Europe ou d'Asie. Compte tenu de la complexité des chaînes d'approvisionnement, LOU-TEC ne dispose pas d'une visibilité complète sur l'ensemble des activités et relations commerciales sous-jacentes à ses produits et services. L'entreprise s'efforce toutefois d'améliorer cette transparence. À cet égard, ses principaux fournisseurs ont été sollicités afin de confirmer leur conformité aux exigences légales applicables. Ils ont signé le Code des fournisseurs LOU-TEC pour confirmer qu'ils s'engagent à le respecter intégralement ainsi qu'à le faire respecter par leurs employés, sous-traitants et partenaires concernés.

En dehors des achats de biens et services, les principales dépenses de LOU-TEC sont liées à sa main-d'œuvre, qui demeure un élément central de ses opérations et de sa performance.

### **III. Les politiques de LOU-TEC**

LOU-TEC s'appuie sur un **Code d'éthique et de conduite professionnelle** (le « Code ») qui définit son engagement envers les normes éthiques les plus élevées et encadre la gestion de ses relations d'affaires conformément à ses valeurs organisationnelles.

Plus précisément, le Code traite notamment des responsabilités des employés et des gestionnaires à son égard, des obligations et normes visant à maintenir un milieu de travail sain, sécuritaire et respectueux, ainsi que des exigences liées à l'adoption de pratiques professionnelles éthiques, légales et responsables. Il prévoit également les mécanismes de signalement en cas d'infraction ou de violation du Code.

Par ailleurs, LOU-TEC fonde la conduite de ses affaires sur une **politique de dénonciation** qui encourage l'ensemble des parties prenantes à signaler toute pratique jugée illégale, répréhensible ou contraire aux valeurs de l'entreprise. Les procédures de dénonciation et d'enquête associées à cette politique sont mises en œuvre avec diligence et rigueur.

Au 31 janvier 2026, près de 100% des employés avaient signé le Code. LOU-TEC a désormais une politique portant sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, une politique d'approvisionnement

éthique et un Code des fournisseurs. Ces politiques ont été adoptées avant le 31 décembre 2025.

Pour information, la politique LOU-TEC de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement s'attarde notamment sur : l'objectif principal recherché, la portée, les engagements de LOU-TEC, la sélection et l'évaluation des fournisseurs, le signalement et les mesures disciplinaires possibles et la manière de dénoncer confidentiellement.

Finalement, une formation en ligne relative à *la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* a été trouvée (via la plateforme OpenSesame). Elle sera suivie par un leader de l'équipe d'approvisionnement. Selon l'appréciation du leader, les principaux apprentissages pourront ensuite être partagés avec les employés concernés avant le 31 décembre 2026.

#### **IV. Évaluation des risques**

À ce jour, LOU-TEC n'a pas formellement entrepris une évaluation des risques spécifiquement liés au travail forcé et au travail des enfants. Toutefois, à un niveau global, l'entreprise estime que le risque associé à ces pratiques au sein de ses chaînes d'approvisionnement demeure faible.

Par ailleurs, un nouvel exercice exhaustif d'identification des risques organisationnels a été réalisé par l'équipe de direction. Cet exercice est réalisé aux deux ans. Les risques jugés les plus critiques ont fait l'objet, et continuent de faire l'objet, de plans d'action visant à en réduire l'impact et à en assurer une gestion adéquate. Un état de situation sur l'identification et la gestion des risques est présenté périodiquement au comité d'audit de l'entreprise.

À ce stade, LOU-TEC n'a pas encore mis en place de processus permettant d'évaluer l'efficacité des mesures visant à prévenir les atteintes aux droits de la personne dans ses activités et chaînes d'approvisionnement. Toutefois, depuis l'arrivée des nouvelles politiques et du Code des fournisseurs, l'entreprise prévoit effectuer des revues périodiques afin d'en assurer la pertinence et l'efficacité. Par exemple, annuellement, une signature du Code sera exigée aux principaux fournisseurs, existants et nouveaux. De plus, étant donné qu'aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants n'a été identifié à ce jour au sein de LOU-TEC ou de ses chaînes d'approvisionnement, aucune mesure spécifique n'a été déployée pour remédier à d'éventuelles pertes de revenus touchant des familles vulnérables.

Enfin, à la suite de recherches effectuées sur des sources publiques concernant les principaux fournisseurs de LOU-TEC, aucun de ceux-ci ne figure sur des listes d'entités sanctionnées ou reconnues coupables d'infractions liées au travail forcé ou au travail des enfants.

## **V. Recrutement de nos employés**

LOU-TEC compte près de **500 employés au Canada**.

L'ensemble du personnel qui se joint à LOU-TEC est assujéti à un processus pré-embauche rigoureux. Ce processus inclut notamment la collecte de références professionnelles ainsi que la validation du statut d'employabilité des candidats.

Le processus de recrutement comprend notamment les activités suivantes :

- **Lors de la présélection** : vérification du statut du candidat (permis de travail, citoyenneté, etc.) ;
- **Lors de la sélection** : vérification des antécédents judiciaires et validation du dossier de conduite automobile, lorsque requis selon le poste ;
- **Lors de l'embauche** : complétiion d'une fiche d'employé regroupant les renseignements personnels de la personne embauchée.

Comme indiqué précédemment, grâce à une formation en ligne trouvée sur la plateforme OpenSesame, les employés exécutant des tâches liées à l'approvisionnement seront maintenant sensibilisés à *la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*.

## **VI. Dénonciation**

LOU-TEC met à la disposition de ses employés et de ses tiers un service de dénonciation entièrement confidentiel, administré par un fournisseur externe indépendant, permettant de signaler toute préoccupation ou situation jugée préoccupante.

Lorsqu'une dénonciation est reçue et jugée suffisamment détaillée et recevable, une enquête est menée et/ou coordonnée par un représentant du comité d'audit de l'entreprise.

Un rapport sommaire des enquêtes réalisées est présenté de façon périodique au comité d'audit du conseil d'administration de LOU-TEC.

## **VII. Axes prioritaires pour les années à venir**

LOU-TEC reconnaît que les risques liés au travail forcé et au travail des enfants évoluent constamment et que l'entreprise doit poursuivre ses efforts de surveillance et d'amélioration continue dans ce domaine. Au cours des prochaines années, les actions prioritaires viseront notamment à :

- entreprendre une évaluation formelle des risques spécifiquement liés au travail forcé et au travail des enfants ;

- Suivi des processus mis en place permettant d'évaluer l'efficacité des mesures déployées afin de prévenir le travail forcé et le travail effectué par des enfants au sein de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement.

### **VIII. Approbation de ce rapport**

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration de Groupe LOU-TEC Inc. le 24 avril 2026, conformément au paragraphe 11(4)(a) de la Loi, et constitue le rapport de l'entreprise pour l'exercice financier se terminant le 31 janvier 2026.

Conformément aux exigences de la Loi, et plus particulièrement à son article 11, j'atteste avoir examiné les renseignements contenus dans le présent rapport pour l'entité ou les entités mentionnées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements qui y sont présentés sont véridiques, exacts et complets à tous égards importants, aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration visée.



Marie-Claude Boisvert

Présidente du conseil d'administration, Groupe LOU-TEC Inc., 24 avril 2026